

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 14 août 1979, à 17 heures.

Président : U SAW HLAING (Birmanie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :

Allemagne, République fédérale d' :

M. G. PFEIFFER

M. H. MÜLLER

Argentine :

M. A. DUMONT

Mlle N.F. PENABAD

Australie :

Sir James PLIMSOLL

M. A. BEHM

Mme M. WICKES

Belgique :

M. P. BERG

Birmanie :

U SAW HLAING

U NGWE WIN

Brésil :

M. S. DUARTE

Bulgarie :

M. I. SOTIROV

M. H. HALATCHEV

Canada :

Cuba :

M. L. SOLA VILA

Mme V.B. JACKIEWICH

Egypte :

M. O. EL-SHAFEI

M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique :

M. A.S. FISHER

M. A. AKALOVSKY

M. R. MIKULK

M. M. SANCHES

M. J. CALVERT

M. W. DUNLOP

M. M. DALEY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. G. ALULA
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. C.V. GHAREKHAN M. S.T. DEVARE
<u>Indonésie</u> :	M. M. SIDIK M. D.B. SULEMAN
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. FOLCO de LUCA
<u>Japon</u> :	M. T. NONOYAMA M. R. ISHII M. TSUNOO
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. A. JET ODENDO
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. M.A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. T.O. OLUMOKO
<u>Pakistan</u> :	M. J.K.A. MARKER M. M. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. A.J. MEERBURG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Pérou :

Pologne :

M. B. SUJKA
M. M. KRUCZYK

République démocratique allemande :

M. G. HERDER
M. R. HECKEL

Roumanie :

M. C. ENE
M. V. TUDOR

Royaume-Uni :

M. D. SUMMERHAYES
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka :

M. I.O. FONSEKA
Mlle M.L. NAGANATHAN

Suède :

M. L. NORBERG
M. S. STRÖMBÄCK

Tchécoslovaquie :

M. V. TYLNER

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. Y.K. NAZARKINE
M. A.I. TIOURENKOV
M. N.P. SMIDOVITCH

Venezuela :

Mme R. LISBOA de NECER

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEĆ
M. D. DJOKIĆ

Zaïre :

M. MULONGANDUSU ESUK

Secrétaire :

M. R. JAIPAL

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 52ème séance plénière du Comité du désarmement. Le Comité est saisi du document CD/L.4 distribué dans les langues officielles et de travail actuellement utilisées et qui contient la deuxième version du projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat a également distribué l'additif 1 à l'index des déclarations faites aux séances plénières, qui a été distribué au Comité la semaine dernière. Cet additif vise les déclarations faites à la 49ème séance plénière, qui s'est tenue après la distribution de l'index. Je serais heureux si toute suggestion relative à des additions à l'index pouvait être communiquée par les délégations au secrétariat avant le jeudi 16 août à 11 heures, au plus tard.

Vous vous souviendrez qu'il reste un certain nombre de points demeurés en suspens concernant la section C du document CD/L.4, page 17, au sujet de la question des garanties de sécurité négatives. A la suite des consultations officieuses, un texte a été élaboré et il sera distribué sous peu. En attendant, nous pouvons examiner le reste du texte du document CD/L.4. Mais auparavant, je donne la parole au distingué représentant des Pays-Bas, qui voudrait présenter le document CD/52.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Les membres du Comité n'ignorent pas qu'un document de travail sur les armes chimiques a été distribué hier sous la cote CD/52, au nom de la France, de l'Italie et des Pays-Bas. Je voudrais expliquer maintenant, très brièvement, la raison pour laquelle les Pays-Bas ont présenté ce document au stade actuel et mentionner aussi quelques autres facteurs qui suscitent chez nous une certaine préoccupation.

Comme vous le savez, la délégation néerlandaise a fait, dès le début de la présente session du Comité du désarmement, un effort pour aboutir à des résultats réels au sujet d'une interdiction des armes chimiques. Il n'est pas nécessaire que j'énumère les divers documents présentés et déclarations faites tant dans des séances officielles que dans des réunions officieuses. Toutefois, vers la fin de la présente session, nous nous sommes efforcés de condenser, en un texte concerté, les principaux éléments d'une future convention sur les armes chimiques. Ce texte concerté devait indiquer à la fois les domaines d'accord et ceux qui exigent que l'on y travaille encore. Dans cette optique, nous avons engagé des consultations avec un grand nombre de délégations intéressées, dans chacun des trois groupes. Ces consultations nous ont confirmés dans notre conviction que commençait en effet à se constituer la base d'un consensus sur le fond, du moins dans la mesure où les délégations ont accepté de s'exprimer sur le fond. Il y a lieu de regretter que plusieurs délégations, pour une raison ou pour une autre, aient évité de le faire.

(M. Fein, Pays-Bas)

Néanmoins, nous avons réussi à établir comme un fait qu'une large gamme d'Etats membres approuvaient le texte de fond que nous avons mis au point avec plusieurs autres délégations. Mais lorsque nous avons cherché à obtenir un parrainage pour ce document en provenance des divers groupes, nous avons constaté que même des membres qui avaient coopéré à sa rédaction et auxquels le contenu ne posait aucun problème ne se considéraient pas en mesure d'y inscrire leur nom en tant que coauteurs. Il se peut que cela soit dû en partie au manque de temps pour obtenir l'approbation de leurs capitales respectives, mais il est apparu qu'il y avait aussi une tendance plus déconcertante empêchant la coopération dans ce domaine. Je veux parler d'une tendance croissante de certains membres à agir uniquement en commun avec un certain nombre d'autres Etats membres, c'est-à-dire d'agir en tant que groupe et uniquement en tant que groupe. C'est là un phénomène auquel nous devons être très attentifs.

Ma délégation serait certes la première à admettre, et même à souligner, que pour certaines questions le fait pour tel ou tel pays d'appartenir à une alliance militaire, à une alliance de sécurité, impose certaines obligations et peut restreindre sa liberté d'action, mais elle ne saurait cependant accepter le principe selon lequel cette solidarité de bloc porterait sur tous les domaines des négociations sur le désarmement. Si tel était le cas, je crains que les progrès que nous pourrions faire à l'avenir ne soient sérieusement limités.

Je ne vous cacherai pas que si j'ai été consterné de voir les restrictions que les deux puissances négociant sur le plan bilatéral imposaient aux négociations multilatérales sur les armes chimiques au Comité du désarmement, j'ai également été déçu du manque d'efforts de la part d'autres pays pour nous aider à briser cet embargo et pour se joindre à nous pour débattre sur le fond de la question des armes chimiques.

Les deux puissances parties aux négociations ont au moins répondu à notre demande en contribuant utilement à l'examen des questions de fond et elles ont présenté une intéressante déclaration commune.

C'est dans ce contexte que ma délégation, ainsi que celles de la France et de l'Italie, ont présenté le document de travail CD/52. Nous espérons que ce document pourra servir de base de départ lors de notre prochaine session et qu'il sera alors possible de travailler dans un esprit de coopération et de compromis. Nous espérons que les délégations attireront l'attention de leurs gouvernements sur le contenu de ce document et nous les invitons à apporter leur contribution à un examen des avantages ou des inconvénients des éléments qui y sont incorporés.

M. de la GORCE (France) : Monsieur le Président, je voudrais bien entendu associer entièrement ma délégation à la déclaration que vient de faire notre distingué collègue des Pays-Bas. Nous attachons beaucoup d'importance à la discussion que nous avons eue sur le désarmement chimique; nous estimons qu'elle a produit des résultats, résultats très préliminaires, d'un caractère peut-être très général, mais qu'il valait la peine de tenter de les consigner, et nous aurions été heureux si le Comité avait pu en prendre note dans un de ses documents, par exemple dans son rapport.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que ces résultats existent, nous avons tenu à les consigner dans un document qui a été accepté, comme notre distingué collègue des Pays-Bas l'a souligné, par des délégations plus nombreuses que celles qui figurent comme coauteurs. Nous espérons que le relevé de ces points de convergence, de divergence et des questions qui ont été examinées, sera utile à nos futurs travaux sur ce sujet, que l'ensemble des délégations qui siègent au Comité considèrent comme l'un des plus importants dont nous soyons saisis. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Ainsi que je l'ai dit, nous allons examiner le projet de rapport faisant l'objet du document CD/L.4, à l'exception de la section C, page 17. Ce sera la lecture finale, après quoi nous devrions adopter le rapport. Nous nous occuperons maintenant du chapitre I, "Introduction", paragraphe 1.

En l'absence d'objection nous passerons au paragraphe 2.

Il en est ainsi décidé.

S'il n'y a pas d'observations, nous passerons au paragraphe 3.

Il en est ainsi décidé.

M. EL-SHAFFI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je me demande si nous ne pourrions pas préciser, dans le paragraphe 3, à quelle session de l'Assemblée générale nous présenterons le rapport du Comité du désarmement. Nous pourrions dire, par exemple : "Le Comité du désarmement présente à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ...". Je n'insiste pas d'une façon particulière sur ce point, mais si cette modification améliore le texte et le rend plus précis, je serais heureux qu'elle lui soit apportée.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Y a-t-il d'autres observations sur ce point ?

(Le Président, Birmanie)

J'accepterai donc l'inclusion de la modification proposée par le distingué Ambassadeur d'Egypte.

Il en est ainsi décidé.

Nous passons maintenant au paragraphe 4.

S'il n'y a pas d'observations, nous passerons au paragraphe 5.

M. EL-SHAFEI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur, il s'agit d'une rectification d'importance fort mineure. Je me rappelle avoir introduit la notion de "déclarations d'ouverture" au lieu de "déclarations de caractère général", si cela correspond bien à l'utilisation habituelle et coutumière de la terminologie. Les déclarations qui ont été faites étaient des "déclarations d'ouverture" et non simplement des déclarations d'un "caractère général".

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'éprouve quelques doutes au sujet de l'opportunité de remplacer la notion de "caractère général" par "déclarations d'ouverture" car, si je me souviens bien, la déclaration que j'ai faite au nom de la République démocratique allemande n'était pas une déclaration d'ouverture. Je n'ai pas fait cette déclaration en l'honneur de l'ouverture de la session, mais pour expliquer certains principes généraux de notre approche aux travaux futurs de notre Comité. C'est pourquoi je pense qu'il serait préférable de laisser la phrase sans changement, car en réalité elle reflète mieux l'intention de la déclaration de mon pays.

M. FONSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de dire que j'ai tendance à approuver la modification proposée par le distingué représentant de l'Egypte. D'une certaine manière, dans l'ensemble du texte de ce paragraphe, sont cités les noms des chefs des délégations des pays qui ont fait des déclarations à cette date. C'était une séance du Comité du désarmement et je ne tiens pas à m'engager dans une discussion philosophique sur le point de savoir si le Comité est un nouvel organisme ou une continuation de l'ancien, car cela poserait des problèmes; mais à une séance de ce genre, lorsque la représentation se situe à un niveau plus élevé qu'à l'accoutumée - et je sais pertinemment que certaines délégations envisageaient de se faire représenter à un niveau plus élevé mais n'ont pu le faire pour diverses raisons - nous avons tendance à considérer ces déclarations comme étant des déclarations d'ouverture. Je ne pense pas qu'il y ait aucun doute qu'il s'agissait de l'ouverture du Comité du désarmement et de déclarations d'ouverture faites par les délégations. Je préférerais personnellement l'emploi du terme "d'ouverture" à celui "de caractère général". C'est là une terminologie nouvelle concernant la nature d'une déclaration et je préférerais que l'on dise "déclarations d'ouverture".

M. SOTIROV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais appuyer la suggestion formulée par le distingué Ambassadeur de la République démocratique allemande de laisser le paragraphe tel qu'il est. J'aimerais rappeler aux membres du Comité que lorsque le distingué représentant du Maroc a présenté son amendement tendant à inclure les déclarations des représentants du Maroc et de la Tchécoslovaquie, qui ont été faites un peu postérieurement à la semaine d'ouverture de notre session annuelle, nous avons tous convenu que la notion de déclarations faites au début à l'ouverture de la session pourrait être élargie. Je pense donc que nous devrions laisser le paragraphe tel qu'il est.

La deuxième proposition que je voudrais faire est, je dois le reconnaître, quelque peu tardive. Je me demande si nous ne pourrions pas intervertir les positions des paragraphes 5 et 6. En toute logique, le paragraphe 4 de notre rapport traite de messages, tels que celui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le paragraphe 6 traite également de messages, mais le paragraphe 5 commence par les mots "Au cours des premiers jours de la session ...", et plus loin, le paragraphe 7 commence par les mots "Plus tard au cours de la session ...". Je pense donc qu'il y a une certaine logique à ma proposition d'intervertir les paragraphes 5 et 6. Le rapport ne peut que gagner d'une modification aussi mineure.

II. GHAREKHAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais appuyer le réarrangement proposé par le distingué représentant de la Bulgarie.

En ce qui concerne la discussion relative au point de savoir si les déclarations sont de caractère général ou d'ouverture, je me permettrai de proposer une autre formulation qui pourrait peut-être répondre aux préoccupations de nos amis d'Égypte et de Sri Lanka. Ne pourrions-nous pas dire "Au cours des journées d'ouverture de la session, des déclarations ont été faites par les représentants des ..." ?

II. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la suggestion du distingué Ambassadeur de l'Inde ne nous permettra pas de sortir de notre dilemme car il ne peut y avoir qu'un seul jour d'ouverture de la session. Me permettez-vous donc de suggérer que nous utilisions la formulation suivante : "Au cours des premiers jours de la session, des déclarations générales ont été faites par les représentants ...".

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais maintenant donner la parole au Secrétaire du Comité, afin qu'il fournisse des explications sur ce point.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai pensé que je pourrais porter à la connaissance des membres du Comité, parmi lesquels certains connaissent déjà cette pratique suivie

(II. Jaipal, Secrétaire du Comité du désarmement)

par l'Assemblée générale des Nations Unies, que lorsque des ministres des affaires étrangères ou d'autres ministres font des déclarations, il est d'usage de caractériser ces déclarations d'importantes; nous pourrions peut-être utiliser en l'occurrence le terme "importantes", si cela répond aux désirs des représentants.

M. LAKATOS (Hongrie) : Monsieur le Président, ma délégation aurait certaines difficultés à accepter cette proposition concernant l'importance de certains discours qui ont été faits pendant cette période.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suggérerais que nous disions "des déclarations ont été faites ...". L'une d'elles a été faite par moi-même, au nom des Etats-Unis d'Amérique, et je n'ai pas pensé qu'elle était particulièrement générale. Je pense qu'elle était tout à fait précise, mais je ne demanderai pas à notre groupe de la caractériser comme étant importante, parce que nombre d'entre vous peuvent avoir des opinions différentes à ce sujet. Pourquoi ne pas dire "des déclarations ont été faites ..." ?

M. FOHSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous aider à en finir avec cette question; je suis d'accord avec ce qu'a dit le distingué Ambassadeur des Etats-Unis pour qu'on les appelle des "déclarations". Mais je ne suis pas d'accord avec sa modestie. Si je me souviens bien, la déclaration en question aurait dû être faite par quelqu'un d'autre et, parce que ce dernier n'est pas venu, c'est le distingué Ambassadeur des Etats-Unis qui l'a faite. Par excès de modestie il a donc dit qu'elle était peu importante. Je suis cependant d'accord avec sa proposition.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'appuie les opinions exprimées par les distingués Ambassadeurs des Etats-Unis et de Sri Lanka, et je suis tout particulièrement d'accord avec ce dernier.

Le PRESDIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je pense que l'opinion générale est maintenant que nous écrivions "déclarations" et que nous supprimions les mots "de caractère général". Y a-t-il des objections ? Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé.

Deuxièmement, en l'absence d'objections, nous intervertirons l'ordre des paragraphes 5 et 6.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 7 ?

En l'absence d'objections, nous adopterons maintenant le chapitre I "Introduction".

Il en est ainsi décidé.

(Le Président, Birmanie)

Nous passons maintenant au chapitre II, intitulé "Organisation du Comité".

Paragraphe 8 ?

Bien entendu, nous remplirons les espaces laissés en blanc par "14 août" puis par "52" séances plénières officielles.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 9 ?

Nous devrions indiquer ici que le Comité a tenu "50" réunions officielles.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 10 ?

Paragraphe 11 ?

Paragraphe 12 ?

Paragraphe 13 ?

Paragraphe 14 ?

Paragraphe 15 ?

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'espère que vous ne déciderez pas que je m'écarte de la question, mais il est difficile de se référer au paragraphe 15 sans parler également du paragraphe 16, car les deux sont étroitement liés. Il semble que notre terminologie soit ici quelque peu embrouillée. Nous avons des annexes à des annexes et il n'est pas entièrement clair de quoi nous parlons. Or je vois que dans un additif dont il a été convenu concernant un autre point, nous avons mentionné un appendice qui fait partie intégrante du rapport. Si vous me le permettez, je voudrais donner lecture de modifications aux paragraphes 15 et 16 qui en font aussi partie intégrante. Premièrement, la troisième ligne à partir du bas du paragraphe 15 deviendrait "le Président a fait une déclaration interprétative qui est reproduite dans l'appendice I" au lieu de "déclaration interprétative (Annexe I)". Deuxièmement, la dernière phrase du paragraphe 16 se lirait comme suit : "Le texte du règlement intérieur et de son annexe I se trouve à l'appendice I du présent rapport, qui fait partie intégrante du rapport du Comité". Il est ainsi conforme à la décision qui nous a été recommandée et que, j'espère, nous adopterons, relative aux garanties de sécurité. Nous avons soit des annexes, soit des appendices. Si nous avons des annexes à des annexes, je pense qu'en adoptant une telle terminologie nous nous heurterons à des difficultés. Pour récapituler, je recommande que les deux dernières phrases du paragraphe 15 soient rédigées comme suit : "Auparavant, et comme suite à ses consultations avec le Comité, le Président a fait une déclaration interprétative qui est reproduite dans l'appendice I. Un certain nombre de délégations

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

ont également fait des déclarations interprétatives à propos du texte adopté".

Le texte du paragraphe 16 serait le suivant : "A sa 26ème séance plénière, le Comité a également adopté l'annexe I de son règlement intérieur. Le texte du règlement intérieur et de son annexe I (document CD/8) se trouve à l'appendice I du présent rapport, qui fait partie intégrante du rapport du Comité".

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'observations, nous adopterons les modifications suivantes proposées par le distingué Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique. Au paragraphe 15, nous mettrons dans la quatrième phrase les mots "reproduite dans l'appendice I" et nous y supprimerons la mention relative à l'"annexe I", au paragraphe 16 nous mettrons dans la dernière phrase "l'appendice I du présent rapport, qui fait partie intégrante du rapport du Comité".

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 17 ?

Paragraphe 18 ?

Paragraphe 19 ?

Paragraphe 20 ?

Paragraphe 21 ?

Paragraphe 22 ?

Paragraphe 23 ?

Paragraphe 24 ?

Paragraphe 25 ?

Paragraphe 26 ?

Paragraphe 27 ?

Paragraphe 28 ?

S'il n'y a pas d'objections, nous considérerons que le chapitre II, "Organisation du Comité", est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous passerons maintenant au chapitre III, "Travaux du Comité au cours de sa session de 1979".

Paragraphe 29 ?

Ici, dans la deuxième phrase, l'annexe I deviendra l'appendice I et on y lira "On trouvera le règlement intérieur dans l'appendice I".

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis fort embarrassé de revenir ainsi en arrière, mais au paragraphe 26, nous avons dit "après avoir reçu les demandes"; je crois qu'on a

(M. Fisher, Etats-Unis d'Amérique)

fait observer antérieurement qu'il faudrait dire : "après avoir reçu et examiné les demandes". Je n'aurais aucune objection à la formule "après avoir reçu et examiné", car il est manifeste que nous devrions les avoir reçues avant de pouvoir les examiner. Mais il y a deux articles en jeu et l'article 35, en particulier, n'est pas un texte d'application automatique : il implique une décision du Comité.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections, nous pourrions modifier cette phrase en mettant "reçu et examiné".

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 30 ?

Paragraphe 31 ?

M. RAHHALI (Maroc) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'excuse de revenir au paragraphe 29, mais avec votre permission, j'aurais une petite remarque à faire. Dans la dernière phrase, on se réfère à l'"annexe III", parce que nous pensions que l'annexe I serait le règlement intérieur et l'annexe II un deuxième document. Je ne pense pas que cette annexe III soit correctement numérotée.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais dire en l'occurrence que de telles modifications découlant d'autres dont il aura été décidé seront effectuées par le secrétariat.

Paragraphe 31 ?

Paragraphe 32 ?

Paragraphe 33 ?

Paragraphe 34 ?

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais faire une très brève observation. A la première ligne du paragraphe 34, je pense que nous devrions dire, dans la version anglaise, "The Committee received the following documents" plutôt que "has received".

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'observations, nous supprimerons le mot "has" dans le texte anglais du paragraphe 34.

Il en est ainsi décidé.

Y a-t-il d'autres observations concernant le paragraphe 34 ?

Paragraphe 35 ?

Dans le paragraphe 36, nous avons une légère correction à la fin de la première phrase, où les mots "5 au 9 mars" devraient être remplacés par "19 février au 2 mars".

Paragraphe 37 ?

Paragraphe 38 ?

Paragraphe 39 ?

Paragraphe 40 ?

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, j'ai l'impression que le paragraphe 40 répète le paragraphe 38 parce qu'il y est question de la décision du Comité de proroger le mandat du Groupe spécial d'experts. Je pense donc que nous pourrions peut-être supprimer la dernière phrase du premier alinéa du paragraphe 40.

Il y a également une deuxième répétition dans le paragraphe 40, là où il est question de l'approbation du deuxième rapport du Groupe spécial. Le paragraphe 38 indique déjà que ce rapport a été adopté et approuvé; on pourrait donc supprimer également cette mention dans le paragraphe 40.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations, nous modifierons le premier alinéa du paragraphe 40 de la façon suivante, comme proposé par le distingué représentant de l'Union soviétique. La première phrase se lira comme suit : "Dans le cadre de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné les travaux effectués par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques." La dernière phrase de cet alinéa, à savoir "Le Comité a décidé de proroger le mandat du Groupe spécial", sera supprimée.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il me semble que, logiquement, ce qui reste du paragraphe 40 devrait suivre le paragraphe 38 étant donné que celui-ci vise précisément les travaux du Groupe spécial. Nous pourrions ensuite continuer avec le paragraphe 39, qui a trait aux négociations tripartites ainsi qu'à leur évaluation et aux conclusions les concernant.

M. de la GORCE (France) : Monsieur le Président, ma déclaration est tout à fait celle qui vient d'être faite par notre distingué collègue de la République démocratique allemande, mais je me demande s'il ne faudrait pas commencer le paragraphe 40 en disant "Dans le cadre de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné les travaux... Le Comité a remercié le Groupe" et de conclure ce paragraphe sur le Groupe d'experts spécial par l'approbation du rapport, la prolongation du mandat et l'invitation adressée à l'Organisation météorologique mondiale. Je crois que ça serait plus logique de terminer par le paragraphe 38 et de grouper, bien sûr, les deux paragraphes. Nous prendrions le paragraphe 40, tel qu'il a été amendé sur la proposition de notre distingué collègue de l'Union soviétique et nous ajouterions dans le même paragraphe qui serait ainsi le seul consacré aux travaux du Groupe d'experts, le paragraphe 38 et ces deux paragraphes combinés pourraient figurer soit avant, soit après le paragraphe 39. Il va de soi,

(M. de la Gorce, France)

Monsieur le Président, qu'un paragraphe unique devrait être consacré au Groupe spécial d'experts et qu'il faudrait, pour ce qui suit la deuxième partie du paragraphe 40, adopter un numéro différent, parce que ceci se réfère à la question générale de l'interdiction des essais nucléaires et il est évident que la partie du paragraphe 40, la seconde partie, qui commence par "Les participants ont généralement souligné...", devrait suivre immédiatement le paragraphe 39, relatif à la déclaration présentée par le représentant du Royaume-Uni, au nom des puissances en négociation.

M. BERG (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais revenir une seconde au paragraphe 36, lisant la version française avec quelques instants de décalage par rapport à la version anglaise. Le texte français nous dit que "Le Comité était saisi d'un rapport intérimaire sur la septième session du Groupe spécial d'experts scientifiques"; il s'agit manifestement d'une traduction littérale de l'anglais "The Committee had before it a progress report on the Seventh Session". Je crois qu'en français il conviendrait de dire de façon plus appropriée "un rapport intérimaire concernant la septième session".

M. MEERBURG (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en ce qui concerne le paragraphe 38, je suis complètement d'accord avec la proposition faite par le distingué représentant de la France. Toutefois, lorsqu'on a pris la décision de renouveler le mandat du Groupe sismologique, je ne crois pas qu'elle ait été annoncée dans une séance officielle d'où il s'ensuit qu'elle n'apparaît probablement pas dans le compte rendu même. Si tel est bien le cas, je voudrais savoir si le secrétariat ne pourrait pas faire en sorte qu'elle figure dans le compte rendu de la 48ème séance? Autrement, cette décision serait très difficile à trouver car on serait obligé de parcourir intégralement le compte rendu de cette séance pour apprendre que le mandat en question fait l'objet du document CD/46.

Le PRESIDENT (Birmanio) (traduit de l'anglais) : En l'absence d'autres observations, je proposerais que le paragraphe 39 deviennent le paragraphe 38 et que le paragraphe 40 devienne le paragraphe 39, commençant par les mots "Dans le cadre...". Nous devrions donc supprimer, ainsi que l'a proposé le distingué représentant de l'Union soviétique, les mots "et a approuvé le deuxième rapport du Groupe spécial". L'ensemble du paragraphe 38 devrait être inséré après le membre de phrase "lorsque l'échange de données sismologiques entrerait dans les faits"; les deux derniers alinéas de l'ancien paragraphe 40 deviendraient le paragraphe 40. S'il n'y a pas d'autres observations, c'est la solution qui sera adoptée.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président, Birmanie)

Dans la section B, le paragraphe 41 devrait indiquer que "le Comité a tenu six réunions officieuses".

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 42 ?

Paragraphe 43 ?

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, à la première ligne du troisième alinéa du paragraphe 43 où il est dit que "Les échanges d'opinions sur cette question ont été fort utiles (were most useful)", je crois qu'en espagnol le mot employé devrait être "útiles" plutôt que "utilísimos". Je proposerais donc que ce texte soit modifié pour dire que les échanges de vues ont été "útiles". Le mot "utilísimos" est inexact, car il signifierait qu'il s'est agi de l'échange le plus utile que nous ayons eu au cours de toute la session.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Y a-t-il d'autres observations au sujet de la proposition du distingué représentant de Cuba tendant à supprimer dans ce paragraphe le mot "fort (most)" ? S'il n'y a pas d'observations, nous supprimerons "fort (most)".

Paragraphe 44 ?

Paragraphe 45 ?

Paragraphe 46 ?

Paragraphe 47 ?

Le paragraphe 48 est remplacé par le texte reproduit dans le document CD/L.4/Add.1 qui vient d'être distribué, en langue anglaise seulement, par le secrétariat. Les paragraphes 49 et 50 figurent également dans ce document.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je crois que nous devrions indiquer, au début du nouveau paragraphe 51, la date à laquelle le Comité a approuvé le rapport. Etant donné que nous l'avons approuvé ce fait devrait être signalé d'une manière qui permette de le retrouver aussi facilement que possible. Je ne vois aucun inconvénient majeur à dire "A sa 48ème séance, le, le Comité ...".

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est déjà arrivé dans le passé, j'ai été devancé par le distingué Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique. Je voulais faire la même remarque.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations, nous mettrons "A sa 48ème séance, le 7 août 1979, le Comité a approuvé le rapport ...".

Il en est ainsi décidé.

(Le Président, Birmanie)

Nous passerons maintenant à la section D, "Armes chimiques".

Le paragraphe 50 du document CD/L.4 deviendra le paragraphe 52; le secrétariat fera le nécessaire à cet égard.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser, mais je voudrais vous demander de revenir au paragraphe 43. Le distingué représentant de Cuba a proposé que nous supprimions l'expression anglaise "most useful" ("fort utiles"), mais cela ne veut pas dire que les discussions sur cette question particulière ont été en fait les plus utiles de tous les débats. Mes distingués collègues de langue anglaise peuvent me corriger si je me trompe, mais ce n'est pas ça que cela veut dire. Par conséquent, nous pourrions peut-être résoudre le problème en rectifiant la traduction espagnole; mais, je demanderai que l'on ne modifie pas le texte anglais, qui est le résultat de consultations prolongées et compliquées, où chaque mot a été soigneusement évalué et pesé, et je crains que s'il devait être modifié, cela mettrait la délégation soviétique dans une situation difficile.

M. SOTIROV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour revenir au paragraphe 43. Je me demande s'il est exact de dire "Les documents relatifs au traité SALT II ...". Je crois qu'il conviendrait d'utiliser le pluriel, sans d'ailleurs avoir de certitude très arrêtée à ce sujet. Je pense qu'on nous a présenté une série d'accords, y compris des principes pour de futures négociations; telle est la remarque d'importance secondaire que je voulais faire. En outre, je me sens encouragé par le fait que nous allons renuméroter toute une série de paragraphes en raison du document CD/L.4/Add.1. Ne serait-il pas possible d'apporter ici une légère modification et de changer de place cet alinéa relatif au traité SALT II, qui est actuellement pris en sandwich entre des alinéas qui traitent du désarmement nucléaire en général ? J'ai l'impression que cet alinéa mérite de figurer dans le rapport en tant que paragraphe distinct.

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement appuyer le distingué représentant de l'Union soviétique pour ce qui est du texte anglais du paragraphe en question; bien qu'il ne me donne pas entière satisfaction, il représente effectivement une transaction. Par conséquent, je pense que nous devrions le conserver tel quel.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Dans notre intervention, nous avons en vue le texte espagnol, qui emploie un superlatif; eu égard aux textes anglais et français, nous pourrions dire "muy útiles", ce qui ne compromettrait pas

(M. Sola Vila, Cuba)

les résultats des négociations; mais "utilísimos" est un superlatif en espagnol et pour que le texte espagnol corresponde aux autres textes, nous devrions employer les mots "muy útiles" et non le terme qui figure dans le texte espagnol. Nous mettrons "muy útiles" en espagnol, en laissant le texte anglais tel qu'il est.

M. FONSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'assume le rôle qui reviendrait normalement au distingué représentant du Royaume-Uni. Ce qui s'est passé en réalité dans le texte espagnol, c'est qu'ils ont employé en espagnol un mot correspondant à l'expression anglaise "the most useful" ("les plus utiles"), qui n'est pas celle qui figure dans le texte. Il y est dit tout simplement "most useful" ("fort utiles"). Je pense donc que nous pouvons laisser le texte tel qu'il est.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Eh bien ! s'il n'y a pas d'autres observations, nous laisserons le texte anglais tel qu'il est et le texte espagnol sera modifié en conséquence.

Je voudrais également confirmer avec le distingué Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique que le paragraphe 43 tient également compte du point soulevé par le distingué représentant de la Bulgarie au sujet des termes "traité" et "accords".

M. FISHER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Eh bien ! puisque nous avons commencé cette discussion, je puis dire qu'il y a de nombreux endroits dans le texte que je voudrais modifier, mais ce texte, nous l'avons négocié, et comme mon distingué collègue de l'Union soviétique l'a fait observer, il a été négocié avec une certaine difficulté et bien que n'ayant aucune objection à formuler dans le cadre du problème de l'opposition des termes "most" et "the most", dont a parlé mon distingué collègue de Cuba, je préférerais que le texte anglais de ce paragraphe demeure inchangé.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections de la part du distingué représentant de la Bulgarie, nous laisserons ce paragraphe tel qu'il est.

Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 50 ?

Paragraphe 51 ?

Paragraphe 52 ?

(Le Président, Birmanie)

Section E. Paragraphe 53 ?

Paragraphe 54 ?

Paragraphe 55 ?

Section F. Paragraphe 56 ?

Paragraphe 57 ?

Paragraphe 58 ?

Il'entendant aucune objection, je propose que nous adoptions le chapitre III du projet de rapport, intitulé "Travaux du Comité au cours de sa session de 1979".

Il en est ainsi décidé.

S'il n'y a pas d'autres observations, je présenterai ce projet de rapport, compte tenu des modifications que nous avons décidé d'y apporter. Je sou mets pour approbation le texte contenu dans le document CD/L.4, tel qu'il a été modifié.

M. AMERI (Iran) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'opposer à votre suggestion, mais aimerais faire une observation de caractère général. J'ai remarqué que dans certaines parties du rapport, lorsqu'une date précise est indiquée, l'année est parfois indiquée et parfois elle ne l'est pas. Je pense en l'occurrence, par exemple, aux paragraphes 52, 44 et 35. Dans un souci d'homogénéité, je voudrais proposer que chaque fois qu'une date est indiquée, l'année le soit également.

Le PRÉSIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'observations, nous pourrions convenir d'indiquer l'année chaque fois que nous indiquons une date. En l'absence d'objections, je considérerai que le rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies est adopté.

Il en est ainsi décidé.

M. de la GORCE (France) : Monsieur le Président, puisque l'occasion m'en est donnée et bien que je n'ai pas préparé la déclaration que je comptais faire seulement demain matin, je voudrais simplement me borner à quelques mots sur cette session. Des jugements assez divers ont été prononcés en ce qui concerne le résultat de nos travaux, des appréciations quelquefois contradictoires et souvent marquées d'un certain pessimisme. Nous avons noté chez plusieurs de nos collègues l'expression d'une déception devant le bilan que l'on peut établir.

En ce qui concerne ma délégation, et je suppose mon Gouvernement, je pense que les appréciations seront nuancées. Nous avons incontestablement, en ce qui concerne les résultats concrets une liste assez mince de décisions. Quand nous avons discuté

(M. de la Gorce, France)

de notre rapport et quand nous avons décidé de faire apparaître seulement les décisions et conclusions, certains d'entre nous ont observé qu'elles étaient bien rares. En fait, les seules décisions tout à fait concrètes que nous ayons prises concernent l'adoption du rapport du Groupe sismique et le renouvellement de son mandat. C'est à peu près tout ce qui peut être mis dans la corbeille de cette session si l'on met à part la résolution que nous avons prise de poursuivre sur un certain nombre de points nos discussions et négociations à la prochaine session.

Ceci dit, Monsieur le Président, le bilan pouvait-il être autre que celui que nous constatons ? Probablement pas. Il apparaît bien que sur plusieurs sujets, l'arrêt des expériences nucléaires, par exemple, ou la proposition de consultations en vue d'une négociation sur le désarmement nucléaire, la situation ne permettait guère d'aller plus loin que les échanges de vues auxquels nous avons procédé. Finalement, c'est dans le domaine de l'arme chimique que nous pouvions sans doute progresser davantage. Bien sûr, nous ne nous faisons pas d'illusions; nous savions les immenses difficultés de ce sujet, et compte tenu de ces difficultés, nous ne pouvions certainement pas avancer dans une négociation proprement dite. Mais nous avons l'espoir - et je pense que c'est pour beaucoup d'entre nous la raison véritable de la déception qui s'est parfois exprimée -, nous avons l'espoir que l'on pourrait en quelque sorte engager l'affaire par un accord, par un consensus sur quelques éléments préliminaires d'une négociation. Nous avons tenté de contribuer à ce résultat; nous ne l'avons pas obtenu et nous le regrettons.

Ce que nous souhaitons, c'est que quand la discussion reprendra l'année prochaine, les puissances en négociation acceptent tout de même d'ouvrir leur dossier, d'ouvrir au moins certains éléments du dossier, que nous puissions engager la discussion sur des questions concrètes comme nous avons tenté de le faire, mais le temps nous manquait, avec le concours d'experts, et que nous explorions les zones d'accord ou de désaccord de façon à ce que le Comité soit véritablement associé à part entière à cette négociation et non pas simplement à titre en quelque sorte subalterne ou subsidiaire.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire sur ce bilan. Mais je dois ajouter que nous avons aussi des motifs d'espoir. Il y a eu sans aucun doute au cours de cette session un grand élan et je dirais même une volonté très forte de la part

(M. de la Gorce, France)

d'une très grande majorité des pays ici représentés pour donner véritablement au Comité du désarmement sa chance, pour que cette tentative nouvelle d'associer véritablement la communauté internationale, sous une forme relativement restreinte mais très représentative, à la grande entreprise du désarmement soit une réussite. Le sérieux de nos débats, leur courtoisie, le climat d'entente qui a généralement prévalu, et de même qu'un certain esprit de compromis, constituent aussi des gages d'espoir pour l'avenir.

En ce qui concerne ma délégation, je crois pouvoir dire que nous avons manifesté largement cet esprit de compromis et de conciliation. Je voudrais rappeler, par exemple, la position de mon Gouvernement en ce qui concerne l'arrêt des essais nucléaires. Chacun sait ici que nous ne sommes pas prêts à assumer des obligations de cette nature dans la phase actuelle des relations internationales, que nous considérons que c'est une question qui doit être traitée dans le contexte général du désarmement nucléaire. Telle n'est pas la perspective des négociations en cours, mais nous n'avons pas cherché à faire le moindre obstacle, la moindre objection au consensus qui a été obtenu à cet égard. D'autre part, en ce qui concerne la question des garanties négatives, nous avons quelque doute sur la possibilité de parvenir à une formule unique et à une convention générale, ceci compte tenu de toute la variété des situations régionales et des nécessités de la sécurité. Ceci dit, nous partageons bien entendu l'espoir des gouvernements représentés ici qui se proposent un tel résultat et nous saisissons les occasions de contribuer si possible au succès de pareils espoirs. D'une manière générale, la règle du consensus implique que les vues de chacun ne soient pas parfaitement reflétées dans les termes qui expriment l'accord final et, tel est bien, je pense, le cas pour la plupart d'entre nous. Mais ce qui importe, c'est que dans l'ensemble une direction générale puisse être fixée et qu'elle puisse orienter les efforts de tous dans un esprit d'entente et de coopération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire. Il me reste à formuler des vœux pour notre prochaine session. Je tiens enfin à vous exprimer mes remerciements et mes félicitations, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez conduit la phase ultime de nos travaux, qui était évidemment particulièrement délicate et

(M. de la Gorce, France)

importante, et à remercier tous nos collègues qui ont fait preuve dans les relations que nous avons entretenues d'un grand esprit d'amitié et de coopération.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation pakistanaise se proposait de faire une déclaration pour formuler ses opinions et ses idées sur le travail du Comité pendant ces derniers mois, de la même façon et dans le même esprit que l'a fait le distingué Ambassadeur de France. C'est une déclaration qui contient des paroles de grande sagesse, mais je pense, Monsieur le Président, qu'il est encore plus sage de ne pas accaparer davantage le temps précieux du Comité; aussi, avec votre permission, la délégation pakistanaise distribuera-t-elle ce texte et demandera qu'il soit consigné au nombre des documents du Comité. Je voudrais seulement ajouter que ma délégation s'associe aux félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos distingués prédécesseurs et à nos collègues du Comité, pour l'esprit de coopération dont il a été fait preuve. Avant tout, ma délégation souhaite exprimer ses remerciements au distingué secrétariat et à nos très compétents interprètes pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Je pense que, d'une certaine façon, ils sont un peu comme l'air que nous respirons, dont nous considérons la présence comme naturelle tant qu'il est là, mais dont nous ressentons très vivement l'absence lorsqu'il vient à nous manquer.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais dire quelques mots concernant nos idées au sujet de la Conférence. En 1979, le Comité du désarmement, avec sa composition élargie comprenant quatre des cinq puissances nucléaires, a fait des tentatives réellement sérieuses pour se rapprocher dès à présent de la mise en route de négociations sur des questions que la communauté internationale considère comme étant d'un intérêt vital pour la paix mondiale et le désarmement général. Ce faisant, les membres du Comité ont fourni un travail assidu et intensif et des félicitations particulières vous reviennent, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos prédécesseurs et au Secrétariat, pour avoir produit un document si utile, le rapport que nous venons d'adopter. Le climat international propice créé par la signature de l'accord SALT II a donné, à notre avis, l'impulsion nécessaire pour promouvoir la cause de la paix et du désarmement. Plus de 50 séances plénières et de nombreuses réunions officieuses ont été consacrées à l'examen d'au moins autant de propositions et documents de travail en rapport direct avec des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et de sa session extraordinaire consacrées au désarmement.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Après une discussion longue et prolongée, le Comité du désarmement a adopté, comme je l'ai dit, son rapport à l'Assemblée générale. Après un examen attentif des propositions présentées jusqu'ici, les membres du Comité reviendront, j'en suis sûr, pleins de vigueur et de conviction pour négocier tout au moins certaines d'entre elles. L'expression d'une certaine déception et préoccupation de ne pas pouvoir obtenir dès à présent des résultats plus concrets devrait fournir au Comité du désarmement le stimulant nécessaire pour établir pour 1980 un ordre du jour et un programme de travail plus réalisables. Il faut espérer que les grandes puissances nucléaires prendront des mesures hardies pour créer un climat encore plus favorable aux négociations sur le désarmement car toutes les puissances nucléaires ont une responsabilité particulière de freiner l'accroissement continu du nombre des explosions nucléaires dans le monde. D'autre part, les Etats non nucléaires doivent tenir leur promesse internationale de ne pas acquérir ou mettre au point d'armes nucléaires. Il est vrai, Monsieur le Président, qu'en 1979 beaucoup de temps précieux a été consacré à des questions de procédure plutôt qu'à des questions de fond. Cependant, c'est aussi un fait qu'après de longues et fastidieuses négociations, le Comité du désarmement est parvenu à un consensus sur des décisions concernant ces questions et d'autres encore et que le groupe des pays socialistes a apporté des contributions substantielles sur des points importants que le Comité avait décidé d'examiner en 1979. Plusieurs délégations ont aussi apporté des contributions de grande valeur en donnant sur des questions relatives à certains problèmes importants des éclaircissements qui ont aidé les membres du Comité du désarmement à cristalliser leurs positions. La complexité de certains autres problèmes est telle qu'une réflexion plus approfondie est nécessaire. Les voies compliquées qui mènent à l'élaboration d'un cadre bénéficiant de l'assentiment général ont été examinées dans des groupes de travail, dans des réunions et des consultations officielles du Comité avec la participation d'experts. Elles ont abouti à l'identification de zones d'accord et de désaccord. Dans certains cas, on a établi des méthodes de travail permettant d'aborder des domaines de négociations plus concrets. La délégation éthiopienne continuera d'oeuvrer en faveur d'un renforcement de la position de négociation que le Comité a maintenant adoptée et elle souhaite que les Etats nucléaires qui, pour diverses raisons, n'ont pas été en mesure de formuler des propositions plus concrètes aux fins des négociations, manifestent leur courage politique en présentant des idées pratiques qui permettraient au Comité de s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans l'avenir.

M. GHAREKHAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais associer ma délégation à celles qui vous ont exprimé leur gratitude pour la façon dont vous avez dirigé nos travaux au cours de ce mois. Nous aimerions vous remercier de votre patience infinie et de votre esprit de compréhension et de tolérance à l'égard de toutes les délégations pendant cette phase finale et d'autres phases importantes de nos travaux.

Il aurait peut-être été préférable que nous ayons eu une séance plénière demain matin, ce qui aurait permis à des délégations de faire des déclarations. Je soulève cette question parce qu'on a suggéré qu'une déclaration qui n'a pas été faite ici soit incluse dans la documentation en tant que document distribué. Or, je ne suis pas sûr que ce soit là un bon précédent. Nous avons toujours fait des déclarations lors de séances plénières, déclarations qui sont reproduites dans les comptes rendus in extenso du Comité. Toutefois, si certaines délégations préféreraient se borner à faire distribuer leurs déclarations pour l'information des autres délégations, sans qu'elles figurent dans les comptes rendus du Comité, c'est là une question différente. Toute délégation a le droit de le faire. Cependant, si la déclaration devait être incluse dans les comptes rendus du Comité, je pense que nous créerions alors un précédent d'une nature assez particulière selon lequel il suffirait de remettre au secrétariat le texte d'une déclaration qui serait ensuite reproduit dans les comptes rendus in extenso du Comité. Je ne sais quelle est la pratique que nous allons adopter en l'occurrence ainsi qu'en d'autres occasions.

M. MARKER (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de prolonger cette discussion et je ne me propose pas de le faire. Il n'est pas besoin d'inclure la déclaration en question dans le compte rendu in extenso; il est évident que cela ne pourrait se faire, mais je voudrais demander qu'elle soit distribuée en tant que document du Comité.

Le PRESIDENT (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Distingués représentants, permettez-moi, à cette séance plénière de clôture de la session de 1979 du Comité, d'exprimer ma satisfaction et de retracer très brièvement la progression de nos travaux au cours de cette session. Il serait superflu que je répète ce qui a déjà été dit, à savoir qu'en tant que seul forum multilatéral de négociation, notre Comité assume une responsabilité unique par son ampleur et par sa nature pour des questions qui présentent une importance vitale pour l'ensemble de la communauté internationale. Il tire une grande force du fait que non seulement sa composition a été élargie et que des changements de structure lui ont été apportés, mais encore que, contrairement à son prédécesseur, le Comité du désarmement a été créé avec

(Le Président, Birmanie)

L'objectif unique de revitaliser les négociations sur le désarmement, afin qu'elles aboutissent à des progrès concrets, en particulier sur les questions prioritaires. Le succès initial mais important du Comité a été l'adoption de son règlement intérieur et de son programme de travail, qui reflète le consensus du Comité et la détermination de tous les membres représentés dans ce forum de consacrer leurs efforts à la réalisation des objectifs de désarmement qui nous tiennent à cœur. Pendant ces deux derniers mois, nous avons consacré une grande partie de notre temps à des négociations de fond sur des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour. Dans l'examen de questions aussi complexes et délicates que celles du désarmement, des débats prolongés et de larges échanges d'idées et d'opinions en vue de trouver des formules acceptables pour tous ont constitué un aspect inévitable de la négociation. Comme je l'ai déjà dit, il m'est agréable de constater que les débats ont été d'une intensité constructive sans précédent. D'autre part, nous sommes tous pleinement conscients des tâches particulières qui nous ont été confiées par la communauté internationale. Je suis certain que les distingués représentants conviendront avec moi que de gros efforts ont été accomplis pour limiter notre débat général aux seules questions essentielles et pour nous engager sur la voie de négociations concrètes. A cet égard, je tiens à noter avec satisfaction la création d'un Groupe de travail spécial chargé d'examiner, et de négocier sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires, et à relever que ce Groupe a été en mesure de présenter un rapport au Comité. J'espère que ce rapport constituera pour nous une bonne base pour nos futures négociations lors de la prochaine session. Je voudrais aussi mentionner que le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques est considéré comme un pas en avant dans nos efforts en vue d'aboutir à un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce sont là, à mon sens, deux résultats importants, compte tenu de la nature complexe des questions dont nous traitons, encore que nos espoirs aillent au-delà des premiers succès. Même si la satisfaction n'est pas unanime, je crois que nous pouvons dire qu'il y a parmi nous une meilleure compréhension des progrès accomplis dans d'autres négociations sur le désarmement et des questions connexes qui se déroulent hors de notre organe multilatéral de négociation. En disant cela, je pense aux négociations bilatérales et trilatérales menées depuis quelques années et aux résultats qu'elles ont permis

(Le Président, Birmanie)

d'obtenir à divers stades. Le Comité a reçu une proposition commune concertée américano-soviétique relative aux principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, ainsi qu'une déclaration commune de ces deux pays sur les armes chimiques et un rapport intérimaire sur les négociations trilatérales en vue d'une interdiction des essais nucléaires. Je suis convaincu que de nouveaux progrès dans ces entreprises réalisés par les Etats parties aux négociations créeront une atmosphère favorable pour les négociations sur le désarmement et viendront compléter le travail et le processus de négociation du Comité. Ayant, en tant que Président, la charge de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel du Comité, je suis particulièrement heureux de noter que nous avons pu arriver à un accord sur un rapport qui donnera un reflet fidèle tant des négociations réelles et de fond que du travail du Comité. Certes, ces résultats satisfaisants n'auraient pas pu être obtenus sans la pleine collaboration de tous les membres du Comité, mais je dois exprimer ma profonde gratitude à M. l'Ambassadeur Harry Jay, du Canada, pour son inestimable contribution à la négociation la plus complexe concernant l'évaluation de notre travail quant au fond. Je voudrais dire aussi que je suis vraiment satisfait de la façon dont nous menons nos travaux avec, comme cela a été largement démontré, beaucoup de bonne volonté, de patience et de compréhension entre toutes les délégations. Pour ma délégation et moi-même, ce fut un privilège d'avoir l'occasion de présider cet éminent et auguste organe. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à vous tous sans exception pour votre collaboration avec la Présidence. Qu'il me soit permis aussi de remercier, au nom du Comité et en mon propre nom, M. l'Ambassadeur Jaipal ainsi que tous les membres du secrétariat et l'ensemble du groupe des interprètes et traducteurs, sans le dévouement desquels le travail du Comité n'aurait pu être aussi satisfaisant. Pour conclure, je voudrais vous réitérer l'assurance que je resterai à l'entière disposition du Comité dès maintenant et jusqu'au début de la prochaine session, en 1980. Je suis convaincu que sous l'experte et sage direction du distingué représentant du Canada, qui assumera alors la Présidence, vous prendrez, dans la session à venir, un bon départ en vue de la réalisation des objectifs qui nous tiennent tous à coeur.

Je vous remercie encore une fois tous et déclare close la session de 1979 du Comité du désarmement. La cinquante-troisième séance, la séance plénière d'Ouverture de la session de 1980 du Comité, aura lieu le 5 février 1980 à 10 h 30, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Comité du désarmement.

La séance est levée à 18 h 35.